

# CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL DE JEU BRUSKWER

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

BRUXELLES MUSÉES EXPOSITIONS ASBL

1 rue du Poivre – 1000 Bruxelles

Représentée par : ..... pour le Service des Publics

(dénommée ci-après le "prêteur")

d'une part,

et

## NOM ET COORDONNEES DE LA STRUCTURE EMPRUNTANT LE MATERIEL

Institution : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

représentée par : .....

GSM : .....

(dénommée ci-après "l'emprunteur")

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 --- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir les modalités du prêt de matériel de jeu « Bruskwer» entre le prêteur et l'emprunteur.

### Article 2 --- DURÉE DE L'EMPRUNT

Du ..... au .....

### Article 3 --- RESPONSABILITÉ DU PRÊTEUR

Il s'engage à mettre à disposition le matériel désigné (voir annexe) en bon état.

### Article 4 --- RESPONSABILITÉ DE L'EMPRUNTEUR

Il s'engage à faire un usage normal du matériel prêté, à respecter les conditions d'utilisations convenues avec le prêteur. Il s'engage à ne confier la manipulation du matériel qu'aux personnes de sa structure. Le matériel emprunté devra être restitué en main propre au prêteur.

En cas de détérioration ou de perte, il s'engage à prévenir sans délai le prêteur et à rembourser le montant nécessaire pour chaque pièce manquante ou endommagée (voir annexe). Toute dégradation ou perte non signalée fera l'objet d'une vérification par le prêteur qui facturera à l'emprunteur le montant des réparations dues.

### Article 5 --- LITIGES

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout différend sera réglé au tribunal compétent en la matière.

Fait à..... , le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour le prêteur

Pour l'emprunteur

## PRÊT DU MATERIEL DE JEU BRUSKWER – RETOUR AU PRÊTEUR

Nom et coordonnées de l'emprunteur :

.....  
.....  
.....  
.....

Personne représentant l'emprunteur :

.....  
.....  
.....  
.....

Liste du matériel et montants dus en cas de perte ou détérioration

Matériel	Montant dû
Plateau de jeu	490 € (perte) 150 € (détérioration)
2 boîtes contenant 121 cartes chacune (NL/FR)	3€ / carte
4 pions	20 € / pion
Règlement du jeu	5 €
2 dés géant	30 € / dé
Sablier géant	50 €
Plumier avec 8 crayons	2 € / crayon
1 pot plasticine	10 €
4 blocs de feuilles	2 € / bloc

Liste des éléments remis détériorés par l'emprunteur :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Liste des éléments non remis par l'emprunteur :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Montant total à facturer à l'Emprunteur (si une détérioration ou une perte a été constatée) :

.....

Pour accord,

Pour le prêteur

Pour l'emprunteur